

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 28/05/2024- Délibération n° BC2024/05/07

Objet : PROPOSITION D'ACHAT DE 6 VEHICULES.

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 mai, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle de réunion de la Communauté de Commune, commune de Saint Dizier Masbaraud, sur la convocation en date du 21 mai 2024, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : GAUDY Sylvain - GAILLARD Thierry - GRENOUILLET Jean-Yves - MALIVERT Jacques - SIMON-CHAUTEMPS Franck - NOURRISEAU Pierre-Marie - SUCHAUD Michelle.

Etaient excusés : LAPORTE Martine

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Ne prend pas part au vote
7	0				

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Vu l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique définissant l'activité centrale d'achat ;

Vu l'article L 2113-4 du Code de la Commande Publique qui dispose que l'acheteur qui recourt une centrale d'achat, est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution confiées ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

La Communauté de communes Creuse Sud – Ouest a développé ses services ces dernières années créant des nouveaux postes et des nouveaux besoins en termes de véhicules de service.

Le parc automobile est vieillissant, ce qui génère des coûts de réparations importants.

Dans ce contexte, les services de la Communauté de communes ont procédé à un recensement des besoins. Pour les services administratifs multisites, 6 véhicules sont nécessaires de type citadines. La Centrale d'Achat UGAP a été sollicitée afin qu'elle puisse répondre à la demande.

→ L'UGAP a fait part d'une propositions le produit suivant : des Peugeot 208.

Achat en direct avec l'UGAP : Peugeot 208 Pure Tech 100 S&S Allure – 6 véhicules– 96 888.54 € HT.

M. Le Président précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

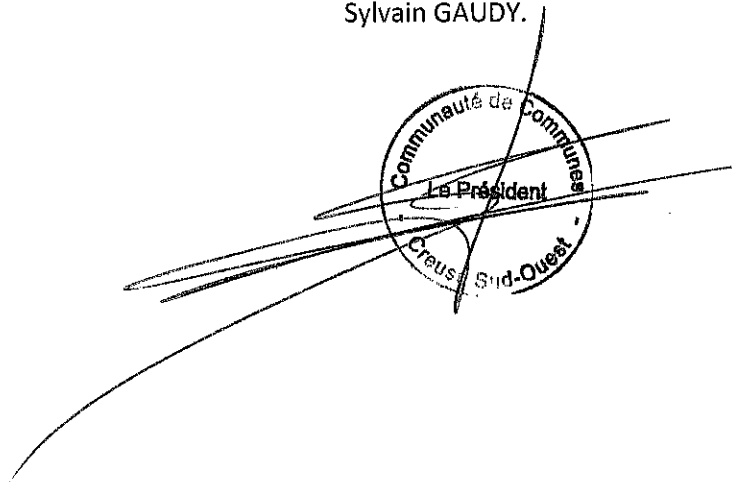
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire, en vertu de ses délégations :

- Approuve l'achat des 6 véhicules Peugeot 208 avec les options décrites dans le devis ci-joint annexé ;
- Autoriser le Président à signer les devis nécessaires avec l'UGAP pour un montant de 96 888.54€ HT ;
- Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2024 ;
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



A circular stamp from the 'Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest' is partially obscured by a large, handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top, 'Le Président' in the center, and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom.